



Mairie de Marseille
POLE DES ARCHIVES MUNICIPALES

Acte d'engagement

Prestations de conception et de réalisation de la scénographie de l'exposition "La fabrique de l'espoir: Fêtes et réjouissances publiques à Marseille, XVIIe-XXe siècle" pour les Archives municipales.

Numéro de la consultation : [23_0440](#)

Procédure de passation : [MAPA ouvert](#)

Sommaire

<u>ARTICLE 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE).....</u>	<u>3</u>
1.1 Marché.....	3
1.2 Pouvoir adjudicateur.....	3
1.3 Informations comptables et financières.....	3
1.4 Code CPV.....	3
1.5 Réemploi, réutilisation ou intégration de matières recyclées.....	4
<u>ARTICLE 2 - CONTRACTANT(S).....</u>	<u>4</u>
2.1 Identification.....	4
2.2 Compte à créditer.....	Erreur : source de la référence non trouvée
<u>ARTICLE 3 - OBJET.....</u>	<u>8</u>
<u>ARTICLE 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHE.....</u>	<u>8</u>
4.1 Forme du prix.....	8
4.2 Montant.....	8
4.3 Sous traitance.....	9
<u>ARTICLE 5 - AVANCE.....</u>	<u>10</u>
<u>ARTICLE 6 - DUREE.....</u>	<u>10</u>
<u>ARTICLE 7 - PROVENANCE DES FOURNITURES.....</u>	<u>10</u>
<u>ARTICLE 8 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....</u>	<u>10</u>
<u>ARTICLE 9 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT.....</u>	<u>10</u>
<u>ARTICLE 10 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....</u>	<u>11</u>
<u>ARTICLE 11 - NOTIFICATION DU MARCHE.....</u>	<u>12</u>
<u>ARTICLE 12 - EXEMPLAIRE UNIQUE ET NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCE.....</u>	<u>12</u>

Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)

1.1 Marché

Numéro du marché :

Absence de délibération spécifique au présent marché.

La procédure de passation est la suivante : MAPA OUVERT SANS BOAMP - selon les articles suivants : articles L212361, R2123-1-1°, R2123-4 et 5 du Code de la commande publique.

Nature des prestations : Services

1.2 Pouvoir adjudicateur

Représentant du pouvoir adjudicateur : M. LE MAIRE OU SON REPRESENTANT, l'Adjoint au Maire en charge de la culture pour toutes et tous, la création, le patrimoine culturel et le cinéma, Monsieur Jean-marc COPPOLA.

Habilité à signer en vertu de l'arrêté de délégation de signature du Maire de Marseille en date du 8 AVRIL 2021.

Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article R2191-60 du Code de la commande publique : le Directeur des Archives municipales ou son adjoint.

Service responsable de l'exécution du marché : le Pôle Archives municipales de Marseille.

1.3 Informations comptables et financières

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur l'Administrateur Finances Publiques de la Ville de Marseille
Trésorerie de Marseille Municipale
33 A rue Montgrand
13251 MARSEILLE CEDEX 20

Imputation budgétaire : fonctionnement

1.4 Code CPV

Code CPV principal :

79956000

Il n'y a pas de CPV complémentaires.

1.5 Réemploi, réutilisation ou intégration de matières recyclées

Sans objet

Article 2 - CONTRACTANT(S)

2.1 Identification

EN CAS DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

.....

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

.....

Code Postal : Ville :

Tél :

Courriel :

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société

(Rayez ci-dessus la mention inutile)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) :

Dénomination sociale :

Domicilié à :

.....

Tél :

Dont le siège social est à :

.....

Tél :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

N.B. Les informations (dénomination sociale, forme juridique, SIRET...) doivent correspondre à celles indiquées dans le Kbis de la société.

EN CAS DE CANDIDATURE SOUS FORME DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES

- 1er co-contractant : MANDATAIRE

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

.....

Code Postal : Ville :

Tél :

Courriel :

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société

(Rayez ci-dessus la mention inutile)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) :

Dénomination sociale :

Domicilié à :

.....

Tél :

Dont le siège social est à :

Tél :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

agissant en tant que mandataire :

* du groupement conjoint

* du groupement conjoint pour lequel il est solidaire des cotraitants du groupement

* du groupement solidaire

(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)

- 2ème co-contractant:

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

.....

Code Postal : Ville :

Tél :

Courriel :

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société

(Rayez ci-dessus la mention inutile)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) :

Dénomination sociale :

Domicilié à :

.....

Tél :

Dont le siège social est à :

.....

Tél :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

- 3ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

.....

Code Postal : Ville :

Tél :

Courriel :

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société

(Rayez ci-dessus la mention inutile)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) :

Dénomination sociale :

Domicilié à :

.....

Tél :

Dont le siège social est à :

.....

Tél :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)



Règlement sur un compte unique

En cas de candidat unique ou de groupement solidaire sans répartition de paiement :

Compte ouvert au nom de :

IBAN :

BIC :

Joindre un relevé BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

Dans le cas d'un groupement solidaire, les paiements seront effectués sur un compte unique ouvert au nom de chacun des membres du groupement, ou sur le compte du mandataire, qui devra alors être dûment habilité par chacun des cotraitants.

Règlements sur des comptes séparés

En cas de groupement conjoint ou de groupement solidaire avec répartition de paiement :

- Compte ouvert au nom de :

Domiciliation :

IBAN :

BIC :

Joindre un relevé BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

- Compte ouvert au nom de :

Domiciliation :

IBAN :

BIC :

Joindre un relevé BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

Dans ce cas, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés ci-dessus. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Une répartition des paiements entre membres du groupement sera jointe au présent acte d'engagement (sauf exception type accord-cadre à bons de commande).

Obligation du titulaire d'informer le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation :

Conformément à l'article 3.4.2 du CCAG applicable, le titulaire s'engage à informer par écrit, dans les meilleurs délais, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation administrative, juridique et financière et, plus généralement, de toutes modifications importantes de fonctionnement de l'entreprise pouvant influencer sur le déroulement du marché.

A ce titre, il notifie toute modification survenant au cours de l'exécution du marché et se rapportant notamment :

- à son statut (cession, fusion, changement de forme juridique, de raison sociale, de dénomination, de siège social, ...),
- à un changement d'adresse,
- à un changement de domiciliation bancaire,
- à la mise en oeuvre à son encontre d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de toute autre mesure d'interdiction de concourir.

Le titulaire est tenu de communiquer au Représentant du Pouvoir Adjudicateur tous les justificatifs nécessaires attestant de ce changement de situation (extrait K bis, publications légales, copie de procès-verbaux d'assemblées générales, jugements, nouveau RIB, nouveaux pouvoirs du Représentant du titulaire,...) afin de permettre au Pouvoir Adjudicateur de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la continuité du marché.

Article 3 - OBJET

Prestations de conception et de réalisation de la scénographie de l'exposition "La fabrique de l'espoir: Fêtes et réjouissances publiques à Marseille, XVIIe-XXe siècle" pour les Archives municipales.

Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHE

4.1 Forme du prix

Le marché est traité à prix global forfaitaire.

4.2 Montant

Le montant du marché, rémunéré par application d'un prix global forfaitaire est de :

Montant HT (EUR)	
Montant HT (EUR) en toute lettres	
Taux de TVA (%)	
Montant TVA (EUR)	
Montant TTC (EUR)	
Montant TTC (EUR) en toutes lettres :	

Le marché pourra faire l'objet d'une cession ou d'un nantissement de créances, conformément aux articles R2191-45 à 63 du Code de la commande publique.

4.3 Sous traitance

(Dans le cas où l'entreprise ne présenterait pas de sous-traitant, maintenir le présent paragraphe sans le compléter et en le barrant.)

Les déclarations de sous traitance (imprimé DC4 disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>)

que j'annexe au présent document indique(nt) la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le relevé bancaire (BIC ou IBAN) du sous-traitant est joint.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette(ces) annexe(s) est de :

En chiffres :? HT

En chiffres : ? TTC

En lettres :

.....

Déduction faite de l'ensemble des prestations sous-traitées, le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement en tant qu'entrepreneur titulaire du marché est ainsi ramené à :

Montant total du marché ? HT :

Montant total du marché ? TTC :

Montant acte(s) de sous-traitance ? HT :

Montant acte(s) de sous-traitance ? TTC :

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement ? HT :

.....

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement ? TTC :

.....

Les déclarations à remplir par le(les) sous-traitant(s) énumérées ci-dessus sont annexées au présent acte d'engagement.

Article 5 - AVANCE

Une avance est accordée au titulaire du présent marché, conformément aux articles R.2191-2 à 12 du CCP.

L'option retenue concernant les avances est l'option B telle que définie au CCAG applicable.

Pour les micro, petites et moyennes entreprises (PME), le taux de l'avance est de 10 %. Pour les autres entreprises, le taux de l'avance est de 5 %.

Le candidat est une PME* : oui/non

Je renonce au bénéfice de l'avance : oui/non

(Rayez la mention inutile)

*La catégorie des micro, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

Article 6 - DUREE

La durée du marché se définit comme suit :

12 mois à compter de la notification au titulaire

Cette durée est une durée ferme et ne pourra faire l'objet de reconductions.

Toute information complémentaire relative à la durée et/ou aux délais figure au CCAP / CCP.

Article 7 - PROVENANCE DES FOURNITURES

sans objet

Article 8 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le candidat est tenu de maintenir son offre, à compter de la date limite de remise des offres, pendant un délai de : **3** mois.

Article 9 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

Clause de protection des données (RGPD)

Le présent marché n'est pas concerné.

Dispositions relatives au respect des principes de la République

Le présent marché n'est pas concerné.

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du dossier de marché, tels que listés au CCAP/CCP en tant que documents contractuels,

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L2141-1 à 14 du Code de la commande publique

A, le

En un seul original

Le candidat ou le mandataire

Signature du candidat, précédée des nom,

prénom et qualité du signataire

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente).

Article 10 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A Marseille, le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur habilité à signer)

Pour Le Maire et par délégation

L'Adjoint au Maire en charge de la culture pour toutes et tous, la création, le patrimoine culturel et le cinéma, Monsieur Jean-Marc COPPOLA.

Article 11 - NOTIFICATION DU MARCHE

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

"Reçu à titre de notification une copie du présent marché"

A, le

Signature du titulaire

En cas d'envoi en recommandé avec accusé de réception, l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire sera annexé au présent document.

En cas de notification par voie électronique, indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire.

Article 12 - EXEMPLAIRE UNIQUE ET NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE

CADRE POUR LA FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSIION DE CREANCES

Pouvoir adjudicateur : Mairie de Marseille

(voir l'article 1.2)

Direction / Service : SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES

A l'attention de : Directeur des Archives

Pôle Archives municipales

Adresse : 10 rue Clovis Hugues

Code postal : 13233 Ville : Marseille

Tél : 04 91 55 33 75

Courriel : dgac-archives@marseille.fr

A remplir par l'administration (pouvoir adjudicateur) en original sur une photocopie

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous traitants bénéficiant du paiement direct évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :.....

et devant être exécutée par en qualité de

A Marseille, le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

.....